

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 mars 2019 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

Présences :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire suppléant, M. Michel Proulx

Est absent :

M. Raymond Larouche, maire

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance et Mme Chantal Tremblay, agente aux relations avec le citoyen et aux communications

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Michel Proulx, déclare la séance légalement ouverte.

2019-03-93

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2019 comme suit:

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 mars 2019

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 14 février au 20 mars 2019

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 6 février au 12 mars 2019

3.3 Demandes de subventions, financement et autre

3.3.1 Club Optimiste Les Cèdres

3.3.1.1 Encan annuel

3.3.1.2 Tournoi de golf 2019

3.3.2 M. Mathieu Smail : tournoi international de soccer / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.3 Mlle Marie-Audrey Dionne: compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.4 M. Mathis Larivière: compétition d'haltérophilie au Jeux du Québec / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

- 3.3.5 Biennale littéraire des Cèdres – 6e édition
 - 3.3.6 École primaire Marguerite-Bourgeoys : organisation d'un feu d'artifice pour la fin des classes 2019
 - 3.3.7 Dépôt du projet de mise en valeur du quai municipal au programme d'aide financière « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » (APEPR)
- 3.4 Centre régional de services aux bibliothèques publique de la Montérégie : paiement de la facture numéro 2019-9553 pour les frais d'association pour l'année 2019

4. Urbanisme et environnement

- 4.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande acceptée pour le 1017, chemin du Fleuve (lot 5 632 163 / construction habitation unifamiliale isolée)
- 4.2 Demande de dérogation mineure pour le 490 et 494, chemin du Fleuve (lots 5 829 723 et 5 829 722) – distance avec une ligne de lot d'un système de géothermie
- 4.3 Commission de protection du territoire agricole : utilisation à une fin autre que l'agriculture – 490, chemin du Fleuve - lot 2 046 656

5. Règlements

- 5.1 Adoption du règlement numéro 381-3-2019 modifiant le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'assurer le réajustement du revenu des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement canadien
- 5.2 Adoption du règlement numéro 425-1-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de retirer l'utilisation du parc informatique / Wi-Fi et d'ajouter des formations de premiers répondants

6. Affaires administratives

- 6.1 Groupe Neotech : achat d'équipements informatique pour le Service de l'urbanisme

7. Affaires municipales

- 7.1 La Société canadienne de la Croix-Rouge – division du Québec: renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les 3 prochaines années

8. Ressources humaines

- 8.1 M. Guillaume Boulanger
 - 8.1.1 Embauche à titre d'agent de prévention incendie / poste permanent à temps plein
 - 8.1.2 Stage non rémunéré en prévention des incendies
- 8.2 Embauche de Mme Marie-France Beaudoin à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein
- 8.3 Embauche de M. Nicolas Lebeau à titre d'appariteur au Service des loisirs, culture et de la vie communautaire
- 8.4 Embauche de M. Alexandre Chiasson à titre d'appariteur substitut au Service des loisirs, culture et de la vie communautaire
- 8.5 Embauche de M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement / poste permanent à temps plein

8.6 Embauche de Mme Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein

9. Infrastructures et travaux publics

9.1 Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée pour la période du 31 mai 2019 au 30 mai 2020

9.2 E. Rollin Compagnie Ltée : octroi du contrat pour la fourniture de d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

9.3 Le Groupe LML Ltée: octroi du contrat pour la réfection du poste de suppression et réservoir Saint-Féréol

9.4 Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.) : octroi du contrat pour services professionnels – étude sur l'état des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées – secteur Lucerne

9.5 Services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Leech, Lalonde et Leroux

9.5.1 Modification de la résolution numéro 2016-08-379 / Comeau experts-conseils : mandat pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

9.5.2 Modification de la résolution numéro 2016-08-380 / Engagement de la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de conformité des travaux

9.6 Groupe Somavrac (UBA) : fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc

9.7 Implantation de la future installation septique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal

9.7.1 Louis Roy & Associés inc. : mandat pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

9.7.2 Engagement de la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de conformité des travaux

9.8 La firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude Atelier d'architecture. : offre de service révisée – honoraires d'ingénierie (firme EXP inc.) supplémentaires pour la révision des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

9.9 Balaye-Pro inc. : contrat pour le nettoyage des rues municipales

9.10 Mandat de services professionnels pour laboratoire de sol / honoraires professionnels phase 2 / services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le secteur résidentiel comprenant les rues Leech, Lalonde et Leroux

10. Services des loisirs, culture et vie communautaire

10.1 Jambette.com : achat de mobiliers urbains pour les parcs Lucerne et Émile

10.2 Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois

11. Service de sécurité incendie

11.1 Rapport annuel 2018

12. Divers et correspondance

Parole au Conseil

Levée de la séance ordinaire

2019-03-94 Adoption du procès-verbal de la séance du 12 février 2019

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2019 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2019-03-95 Acceptation des comptes du 14 février au 20 mars 2019

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 14 février au 20 mars 2019 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

FONDS D'ADMINISTRATION	MONTANT PAYÉ
• Paiement par chèques	175 583.30\$
• Chèques annulés	505\$
• Paiements par prélèvement bancaire	229 156.12\$
• Prélèvements bancaires annulés	2 356.99\$
• Salaires versés – paies numéros 5 à 9	241 416.74\$
• Contribution de l'employeur	31 711.07\$
FONDS DES RÈGLEMENTS	
▪ 9600226	2 544.64\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-96 Acceptation de la liste des bons de commande du 6 février au 12 mars 2019

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2019 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 12 mars 2019 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

BONS DE COMMANDES	MONTANT D'ENGAGEMENT
• Liste des bons de commandes	37 629.54\$
• Listes des engagements financiers (ententes)	803 057.47\$

Adopté à l'unanimité

2019-03-97 Demande de subventions, financement et autre *Club Optimiste Les Cèdres : encan annuel*

ATTENDU QUE le Club Optimiste Les Cèdres sollicite la participation de la Municipalité pour la tenue de l'encan annuel qui se déroulera les 4 et 5 mai 2019 ;

ATTENDU QUE la demande concerne le prêt de matériel, véhicule et personnel, l'utilisation du dôme et de la cour municipale ainsi que la location d'un chapiteau afin de permettre la vente de menus articles ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services pour la location d'un chapiteau ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la Municipalité participe à l'encan annuel du Club Optimiste Les Cèdres et autorise le prêt de matériel, un véhicule et un employé, et l'utilisation du dôme et de la cour municipale ;

D'ACCEPTER la soumission de Chapiteau National pour la location, la livraison et l'installation d'un chapiteau de dimension 30 x 40 au coût de 1 045\$ (taxes en sus) ;

QUE le nettoyage du site après l'encan soit effectué par le Club Optimiste Les Cèdres.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-98

**Demande de subventions, financement et autre
*Club Optimiste Les Cèdres : tournoi de golf 2019***

ATTENDU la tenue du tournoi de golf annuel du Club Optimiste Les Cèdres en collaboration avec la Municipalité des Cèdres qui se déroulera le 1er juin prochain;

ATTENDU QUE le Club Optimiste Les Cèdres fait partie des organismes reconnus pour des fins de subvention conformément à la résolution numéro 2019-01-06;

ATTENDU QUE l'argent amassé est utilisé au support des jeunes de la communauté dans la réalisation de leurs projets;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

DE VERSER une subvention de 1 000\$ au Club Optimiste Les Cèdres dans le cadre de leur tournoi de golf annuel dont la répartition est la façon suivante :

- Achat d'un plan de commandite au coût de 300\$ (banderole sur un trou);
- Formation d'un quatuor au coût de 400\$;
- Don au montant de 300\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-99 Demande de subventions, financement et autre
M. Mathieu Smail : Tournoi international de soccer / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour M. Mathieu Smail, membre de l'équipe de soccer ESM Canada;

ATTENDU QUE M. Smail participera au tournoi international du 10 au 21 avril prochain à titre de joueur U14M AA;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à M. Mathieu Smail, joueur U14M AA de l'équipe ESM Canada dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-100 Demande de subventions, financement et autre
Mlle Marie-Audrey Dionne: compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Marie-Audrey Dionne, voltige de l'équipe Flyers All-Starz;

ATTENDU QUE Mlle Dionne participera au Cheer Evolution's National Championship en Ontario du 5 au 7 avril 2019;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Marie-Audrey Dionne, voltige de l'équipe Flyers All-Starz dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-101 **Demande de subventions, financement et autre**
M. Mathis Larivière: Jeux du Québec – discipline haltérophilie / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour M. Mathis Larivière, membre du Club d'Haltérophilie CDFLC;

ATTENDU la participation de M. Larivière à la 54^e Finale des Jeux du Québec qui s'est déroulée du 5 au 9 mars à Québec;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à M. Mathis Larivière, membre du Club d'Haltérophilie dans le cadre de la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-102 **Demande de subventions, financement et autre**
Biennale littéraire des Cèdres – 6^e édition

ATTENDU la tenue de la 6^e édition de la Biennale littéraire des Cèdres qui se déroulera le 2 juin prochain ;

ATTENDU la demande de commandite de l'organisme afin de soutenir ce festival de littérature ;

ATTENDU la recommandation du Comité des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 1 000\$ à la Biennale littéraire des Cèdres dans le cadre de la 6^e édition qui se déroulera le 2 juin 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-103 Demande de subventions, financement et autre
École primaire Marguerite-Bourgeois : organisation d'un feu d'artifice pour la fin des classes 2019

ATTENDU QUE l'école primaire Marguerite-Bourgeois organise une journée d'activités pour célébrer la fin des classes le 14 juin 2019;

ATTENDU la demande d'autorisation et de subvention pour tenir un feu d'artifice au quai municipal et bénéficier d'une équipe de pompiers sur place;

ATTENDU QUE l'établissement scolaire a demandé un permis de feu d'artifice et que l'artificier répond aux normes;

ATTENDU QUE le feu d'artifice se déroulera sur le quai municipal vers 22h;

ATTENDU QUE l'organisateur et l'artificier devront s'assurer que les vents sont favorables afin de ne pas causer aucune problématique ;

ATTENDU QUE l'école primaire Marguerite-Bourgeois fait partie des organismes reconnus pour des fins de subvention conformément à la résolution numéro 2019-01-06;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER l'école primaire Marguerite-Bourgeois à tenir un feu d'artifice au quai municipal le 14 juin 2019 vers 22h ;

D'ACCORDER une subvention de 1 000\$ conformément à la résolution numéro 2019-01-06 ;

D'AUTORISER la présence d'une équipe de 3 pompiers sur les lieux de l'évènement pour des fins de sécurité,

QUE le tronçon du chemin du Fleuve situé entre la rue Valade et Saint-Joseph soit fermé à la circulation pendant l'évènement.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-104 Dépôt du projet de mise en valeur du quai municipal au programme d'aide financière « Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » (APEPR)

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire déposer un projet de mise en valeur du quai municipal en rive du Fleuve Saint-Laurent dans le cadre du Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

ATTENDU QUE ce programme offre une aide financière de 40% des coûts admissibles pour un montant maximal de 45 000\$;

ATTENDU QUE la date limite pour déposer un projet au volet Accès aux plans d'eau est le 31 mars 2019 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à participer financièrement en assumant sa part d'investissement au projet de mise en valeur du quai municipal ;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à améliorer l'accès permanent et public du quai et à maintenir l'accès gratuit pour accéder au quai municipal pour y pratiquer la pêche récréative ;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à maximiser le nombre d'utilisateurs pouvant bénéficier du projet et la fréquence d'utilisation potentielle de l'accès pour la pratique de la pêche récréative ;

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à respecter les lois et les règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

QUE le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la convention à intervenir entre la Municipalité des Cèdres et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ;

D'AUTORISER M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, à agir au nom de la Municipalité dans ce projet.

Adopté à l'unanimité

2019-03-105 Centre régional de services aux bibliothèques publique de la Montérégie : paiement de la facture numéro 2019-9553 pour les frais d'association pour l'année 2019

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale Gaby-Farmer-Denis est membre du Réseau biblio de la Montérégie;

ATTENDU la réception de la facture numéro 2019-9553 relative au frais d'association pour l'année 2019;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 2019-9553 au Réseau Biblio de la Montérégie au coût de 18 092.80\$ relative au frais d'association pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-106 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demande acceptée pour le 1017, chemin du Fleuve (lot 5 632 163 / construction habitation unifamiliale isolée)

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa réunion du 20 février 2019;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour la propriété suivante :

<i>Adresse</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Décision</i>
1017, chemin du Fleuve – lot 5 632 163	Construction d'une habitation unifamiliale isolée – 5 ^e version	Acceptée

Adopté à l'unanimité

2019-03-107 Demande de dérogation mineure pour le 490 et 494, chemin du Fleuve (lots 5 829 723 et 5 829 722) – distance avec une ligne de lot d'un système de géothermie

ATTENDU la demande de M. Benoît Pilon datée du 8 janvier 2019;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à régulariser l'emplacement d'un système de géothermie empiétant sur la ligne de lot arrière sans dégagement alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une distance minimale de 2,5 mètres entre un système de géothermie et une ligne de lot;

ATTENDU le projet de servitude préparé par M. Benoît Rolland, arpenteur, daté du 6 mars 2019, minutes 19663 dossier R22029-2-7;

ATTENDU QUE la date de construction du système est 1990 ;

ATTENDU QUE ce mode de chauffage est écologique ;

ATTENDU QUE la résidence est chauffée avec ce système ;

ATTENDU QUE le système a été installé avant l'entrée en vigueur des premières normes s'appliquant à ce type d'installation ;

ATTENDU QU'UNE opération cadastrale est à la source de l'objet dérogatoire;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé unanimement l'acceptation de la demande lors de sa rencontre du 20 février 2019;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 27 février 2019;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure visée par la demande déposée le 8 janvier 2019 pour le 490 et 494, chemin du Fleuve (lots 5 829 723 et 5 829 722) / distance avec une ligne de lot d'un système de géothermie.

Adopté à l'unanimité

2019-03-108 Commission de protection du territoire agricole : utilisation à une fin autre que l'agriculture – 490, chemin du Fleuve - lot 5 829 723

ATTENDU la demande de M. Benoît Pilon concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture conformément à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

ATTENDU QUE la demande vise la création d'une servitude pour régulariser un empiètement d'un système de géothermie existant au bénéfice de la résidence sise au 494, chemin du Fleuve;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 0,04808 hectare appuyée par la description technique préparée par M. Benoît Rolland, datée du 6 mars 2019, minutes 19663 dossier R22029-2-7;

ATTENDU QUE la superficie visée est cultivable, boisée et l'homogénéité du milieu agricole n'est pas compromis;

ATTENDU QUE le système est existant depuis 1990 ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevenait pas aux différentes lois et règlements des autres instances gouvernementales au moment de son dépôt ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en zone non agricole ailleurs sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme a recommandé l'appui de la demande d'autorisation lors de sa réunion du 20 février 2019;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'APPUYER la demande d'autorisation de M. Benoît Pilon concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot 5 829 723 visant la création d'une servitude pour régulariser un empiètement d'un système de géothermie existant au bénéfice de la résidence sise au 494, chemin du Fleuve.

Adopté à l'unanimité

2019-03-109 Adoption du règlement numéro 381-3-2019 modifiant le règlement numéro 381-2014 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'assurer le réajustement du revenu des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement canadien

ATTENDU la rémunération actuelle des élus municipaux en vertu du règlement numéro 381-2014 et ses amendements établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité des Cèdres en vigueur depuis le 10 février 2015;

ATTENDU la modification fiscale reliée à l'imposition de l'allocation de dépense;

ATTENDU QUE le présent Conseil désire ajuster la rémunération des élus afin de maintenir le pouvoir d'achat de ces derniers suite à l'imposition au niveau fédéral de l'allocation de dépense dès 2019;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 12 février 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

ATTENDU QU'un avis public a été dûment affiché en date du 13 février 2019 conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 381-3-2019 établissant une rémunération au maire et aux conseillers selon la Loi sur le traitement des élus municipaux afin d'assurer le réajustement du revenu des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement canadien

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIVIT :

ARTICLE 1

L'article 7 « Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et proposées » est modifié et remplacé par le tableau suivant :

	RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE BASE	ALLOCATION DE DÉPENSES	TOTAL
Maire			
Actuelle	24 108\$	12 054\$	36 162\$
Proposée	24 108\$	16 876\$	40 984\$
Conseillers			
Actuelle	8 036\$	4 018\$	12 054\$

Proposée	8 036\$	5 625\$	13 661\$
----------	---------	---------	----------

ARTICLE 2

Le texte de l'article 8 est remplacé par le suivant :

Le présent règlement est rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

ARTICLE 3

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement numéro 381-2014 qu'il modifie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

2019-03-110 **Adoption du règlement numéro 425-1-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 relatif à la tarification des biens et services de la Municipalité afin de retirer l'utilisation du parc informatique / Wi-Fi et d'ajouter des formations de premiers répondants**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres, en vertu du Code municipal, a le pouvoir de réglementer pour tarifier les services municipaux qu'elle dispense;

ATTENDU QU'il y a lieu de retirer la tarification pour l'utilisation du parc informatique / Wi-fi ;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la tarification pour les formations de premiers répondants suite à l'adoption de la Politique de travail des formateurs de premiers répondants;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1), lors de la séance du 12 février 2019 :

[1] un avis de motion de ce règlement a été donné par la conseillère, Aline Trudel;

[2] le projet de règlement a été déposé.

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIV :

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :
Règlement numéro 425-1-2019 modifiant le règlement numéro 425-2018 afin de retirer l'utilisation du parc informatique / Wi-Fi et d'ajouter des formations de premiers répondants

ARTICLE 1

Le précédent préambule fait partie intégrante du règlement de tarification numéro 425-1-2018.

ARTICLE 2

La tarification de l'item « Utilisation parc informatique / Wi-Fi » de l'article 2.2 Bibliothèque municipale Gaby-Farmer-Denis sous l'annexe A est abrogé.

ARTICLE 3

L'article 2.6 Service de sécurité incendie sous l'annexe A est modifié par l'ajout de l'item suivant :

FORMATION POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS	HEURES DE FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS MIN. – MAX.	TARIFICATION
PR3	64	6 à 8	500\$
PR 2	32	6 à 8	300\$
Secouriste en milieu de travail	16	6 à 8	150\$
Premier soin	8	6 à 8	100\$
Recertification annuelle premier répondant	12	6 à 8	100\$

ARTICLE 4

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement de tarification numéro 425-2018 qu'il modifie.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

2019-03-111 Groupe Neotech : achat d'équipements informatique pour le Service de l'urbanisme

ATTENDU les besoins en équipements informatique pour le Service de l'urbanisme;

ATTENDU l'offre de prix de groupe Neotech;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER l'offre de prix de Groupe Neotech pour l'achat d'équipements informatique au coût total de 10 125\$ (taxes en sus) pour le Service de l'urbanisme dont la ventilation est la suivante :

- 4 boîtiers Xeon avec 24 et 32 gig, ssd m2 et carte vidéo quadro p2000 au coût unitaire de 2 150\$ (taxes en sus);
- Préparation et installation des 4 postes de travail au coût de 250\$ par poste;
- 3 écrans VX 22 pouces au coût unitaire de 175 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds de roulement sur une période de 4 ans pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-112 La Société canadienne de la Croix-Rouge – division du Québec: renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les 3 prochaines années

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la Société canadienne de la Croix-Rouge – division du Québec et la Municipalité vient à échéance en juin 2019;

ATTENDU la réception de l'avis de renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour les 3 prochaines années;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., c.c. -27);

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge dont la mission est d'assister des individus, des groupes et des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à partie entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenaire avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente de service aux sinistrés;

QUE l'entente soit valide pour une durée de 3 ans et se renouvelle automatiquement pour une seule période d'une même année à moins d'un avis de la part de l'une ou l'autre des parties;

QUE la contribution annuelle demandée aux villes et municipalités de plus de 1 000 habitants soit de 0,17\$ par habitant,

QUE pour l'année 2019-2020, la contribution s'élève à 1 196.80\$ (7040 habitants).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-113 M. Guillaume Boulanger
Embauche à titre d'agent de prévention incendie / poste permanent à temps plein

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste d'agent de prévention incendie dûment publié le 30 janvier 2019;

ATTENDU les entrevues effectuées au cours du mois de février 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Guillaume Boulanger à titre d'agent de prévention incendie / poste permanent à temps plein, et ce selon les conditions de travail convenues entre les parties ;

Que la date d'embauche est effective au 1^{er} avril 2019 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-114 M. Guillaume Boulanger
Stage non rémunéré en prévention des incendies

ATTENDU la pertinence d'offrir un stage à l'agent de prévention, M. Guillaume Boulanger, nouvellement embauché au poste d'agent de prévention incendie afin qu'il obtienne son attestation d'études collégiales en prévention des incendies ;

ATTENDU QUE ce stage est offert sur une base volontaire et sans rémunération ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'AUTORISER M. Guillaume Boulanger à participer à un stage non rémunéré en prévention des incendies d'une durée de 2 semaines, soit du 18 au 29 mars 2019 inclusivement.

Adopté à l'unanimité

2019-03-115 Embauche de Mme Marie-France Beaudoin à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein

ATTENDU l'appel de candidatures pour le poste de secrétaire-réceptionniste dûment publié le 23 janvier 2019;

ATTENDU les entrevues effectuées au cours du mois de février 2019;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust

Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Marie-France Beaudoin à titre de secrétaire-réceptionniste / poste permanent à temps plein, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 ;

QUE la date d'embauche est effective au 11 mars 2019 sous réserve d'un examen médical pré-embauche satisfaisant.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-116 Embauche de M. Nicolas Lebeau à titre d'appariteur au Service des loisirs, culture et de la vie communautaire

ATTENDU l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général à procéder à l'embauche d'un employé temporaire ;

ATTENDU QUE M. Nicolas Lebeau est à l'emploi de la Municipalité à titre de surveillant de patinoire en saison hivernale et capitaine de la navette fluviale en saison estivale ;

ATTENDU l'intérêt de se doter d'un appariteur pour les événements organisés par la Municipalité ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Nicolas Lebeau à titre de d'appariteur au Service des loisirs, culture et de la vie communautaire pour la période du 20 mars au 31 décembre 2019, et ce selon les conditions convenues entre les parties.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-117 Embauche de M. Alexandre Chiasson à titre d'appariteur substitut au Service des loisirs, culture et de la vie communautaire

ATTENDU l'article 2.2 du règlement numéro 383-2015 autorisant le directeur général à procéder à l'embauche d'un employé temporaire ;

ATTENDU QUE M. Alexandre Chiasson est à l'emploi de la Municipalité à titre de surveillant de patinoire en saison hivernale et matelot de la navette fluviale en saison estivale ;

ATTENDU l'intérêt d'embaucher un appariteur substitut ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Alexandre Chiasson à titre d'appariteur substitut au Service des loisirs, culture et de la vie communautaire pour la période du 20 mars au 31 décembre 2019, et ce au salaire minimum prescrit par la loi.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-118 Embauche de M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement / poste permanent à temps plein

ATTENDU l'affichage interne du poste de commis à l'urbanisme et à l'environnement dûment publié le 28 février 2019;

ATTENDU la réception de la lettre d'intérêt de M. Edwin-Nicolas Pineda datée du 7 mars 2019 pour le poste de commis à l'urbanisme et à l'environnement;

ATTENDU les compétences de M. Pineda, préposé à l'urbanisme et l'environnement au Service de l'urbanisme et embauché temporairement depuis le 30 avril 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Edwin-Nicolas Pineda à titre de commis à l'urbanisme et à l'environnement / poste permanent à temps plein en date du 1^{er} avril 2019, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 ;

QUE M. Pineda est autorisé à appliquer les règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs conformément au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-119 Embauche de Mme Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein

ATTENDU l'affichage interne du poste d'inspecteur municipal dûment publié le 1er mars 2019;

ATTENDU la réception de la lettre d'intérêt de Mme Geneviève Bradley datée du 12 mars 2019 pour le poste d'inspectrice municipale;

ATTENDU les compétences de Mme Bradley, inspectrice municipale par intérim au Service de l'urbanisme depuis le 10 août 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

D'EMBAUCHER Mme Geneviève Bradley à titre d'inspectrice municipale / poste permanent à temps plein en date du 1^{er} avril 2019, et ce conformément aux conditions de la convention collective du personnel de bureau 2017-2022 – section locale 800 ;

QUE Mme Bradley est autorisée à appliquer les règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs conformément au tableau des officiers et fonctionnaires désignés pour application de règlements d'urbanisme et certains règlements administratifs.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-120 Octroi du contrat pour la fourniture de pierre concassée pour la période du 31 mai 2019 au 30 mai 2020

ATTENDU les besoins annuels en pierre concassée pour divers travaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 4 mars 2019 conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions reçues le 19 mars 2019;

ATTENDU QUE les deux soumissions les plus basses selon le type de produits différents sont conformes et respectent les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'ACCEPTER les soumissions des deux plus bas soumissionnaires conformes pour des produits différents relatives à la fourniture de pierre concassée pour l'année 2019-2020 soit du 31 mai 2019 au 30 mai 2020 selon les répartitions suivantes :

DESCRIPTION	QUANTITÉ (TM)	FOURNISSEUR	PRIX UNITAIRE	MONTANT (taxes en sus)
Calibre MG-56	1100	CONSTRUCTION DJL INC.	13.55\$	14 905.00\$
Calibre MG-20	2000	CONSTRUCTION DJL INC.	13.55\$	27 100.00\$
Pierre nette 2 - 5 mm	250	CONSTRUCTION DJL INC.	14.90\$	3 725.00\$
Pierre nette 50 - 100 mm	200	CONSTRUCTION DJL INC.	13.90\$	2 224.00\$
Pierre nette 100 - 200 mm	160	CONSTRUCTION DJL INC.	13.90\$	2 780.00\$
Pierre nette 20 mm	220	CONSTRUCTION DJL INC.	13.90\$	3 058.00\$
Sable MG-112	250	CARRIÈRES RÉGIONALES	10.59\$	2 647.50\$

PÉRIODE DE DÉGEL

Calibre MG-56	80	CONSTRUCTION DJL INC.	14.30\$	1 144.00\$
Calibre MG-20	300	CONSTRUCTION DJL INC.	14.30\$	4 290.00\$
Pierre nette 50-100 mm	40	CONSTRUCTION DJL INC.	14.75\$	590.00\$
Pierre nette 100-200 mm	20	CONSTRUCTION DJL INC.	14.75\$	295.00\$
Pierre nette 20 mm	80	CONSTRUCTION DJL INC.	14.75\$	1 180.00\$
Sable MG-112	50	CARRIÈRES RÉGIONALES	11.59\$	579.50\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-121 E. Rollin compagnie ltée : octroi du contrat pour la fourniture de d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020

ATTENDU la pertinence de se doter d'une banque d'heures pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour divers travaux municipaux ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation publié sur le Système électronique d'appel d'offres le 5 mars 2019 conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture de la seule soumission reçue le 19 mars;

ATTENDU QUE la soumission est conforme et respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit E. Rollin Compagnie Ltée pour la fourniture d'équipements lourds en location avec opérateurs pour la période du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020 selon les taux horaires énumérés suivants pour une somme totale inférieure à 100 000\$ (taxes incluses) :

Description de l'équipement	Marque	Modèle	Qte (hres) (approx.)	Prix unitaire (taux horaire)	Prix soumis
Bouteur de 80 Hp et plus ou équivalent avec opérateur					
	Caterpillar	D-4	110	115.00\$	12 650.00\$
Niveleuse ou équivalent avec opérateur					
Niveleuse 15 tm.	Champion	D710	30	123.00\$	3 690.00\$
Pelle hydraulique avec opérateur					
Pelle hydraulique de 15 tm.	Caterpillar	315CL	150	118.00 \$	17 700\$
Pelle hydraulique de 19 tm.	Caterpillar	320CL	100	123.00\$	12 300\$
Chargeur sur roues					
Chargeur sur roues 120 Hp avec opérateur	Volvo	L70C	40	113.00\$	4 520.00\$
Camion benne avec conducteur					
Camion benne 12 roues avec conducteur	Westernstar	CNV	175	89.00\$	15 575.00\$
Rouleau compacteur ou équivalent avec opérateur					
Rouleau compacteur 72 po. (66po.compaction) (7.0 tm.)	Caterpillar	CS433	30	119.00\$	3 570.00\$
				Total (taxes en sus)	70 005.00\$

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-122 Le Groupe LML Ltée : octroi du contrat pour la réfection du poste de suppression et réservoir Saint-Féréol

ATTENDU le nouvel appel d'offres public dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres en date du 22 février 2019;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 18 mars 2019 dont les résultats sont les suivants :

ENTREPRENEURS	MONTANT FORFAITAIRE (TAXES EN SUS)
Le Groupe LML Ltée	1 034 039.28\$
Norclair inc.	1 035 627.06\$
Construction Jacques Théorêt inc.	1 113 114.17\$

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par la firme d'ingénierie Asisto;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénierie Asisto d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire conforme respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Le Groupe LML Ltée pour la réfection du poste de surpression et réservoir Saint-Féréol au coût total de 1 034 039,28\$ (taxes en sus) ;

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ.

Adopté à l'unanimité

2019-03-123 Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.) : octroi du contrat pour services professionnels – étude sur l'état des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées – secteur Lucerne

ATTENDU la convention d'offre d'achat des réseaux d'aqueduc et d'égout privés du secteur Lucerne dûment signée par les parties le 6 décembre 2018;

ATTENDU les vérifications pré-achat et l'évaluation des coûts de bouclage aux réseaux municipaux nécessaires ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres en date du 22 février 2019 conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 18 mars 2019;

ATTENDU l'évaluation des soumissions basée sur des critères de qualité par le Comité de sélection le 18 mars 2019 tel que présenté dans le tableau ci-après :

Rang	Soumissionnaire	Pointage interimaire	Rapport « qualité/prix »	Montant soumissionné (taxes en sus)
1	Shellex Infrastructures	74	23,18	53 500 \$
2	Avizo Experts Conseils	77	20,31	62 520 \$
3	Asisto Inc.	77	19,68	64 532 \$

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

ATTENDU QUE la soumission retenue respecte les barèmes de l'estimation budgétaire;

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'ingénierie - étude sur l'état des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées – secteur Lucerne à Shellex Infrastructures (4368894 Canada inc.) au coût de 53 500 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-124 Services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Leech, Lalonde et Leroux

Modification de la résolution numéro 2016-08-379 / Comeau experts-conseils : mandat pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-379 mandatant la firme Comeau experts-conseils pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le dépôt du certificat d'autorisation requiert une étude environnementale - phase 2 comprenant plus de 25 forages et d'analyses diverses et engendrant des frais importants;

ATTENDU l'incertitude à l'époque d'obtenir une subvention pour ce projet et qu'il fut décidé de s'assurer qu'un programme de subvention soit disponible avant de poursuivre les études;

ATTENDU les résolutions numéros 2018-09-356 et 2018-12-539 présentant une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – volet 1 pour le prolongement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux et s'engageant à payer sa part des coûts admissibles et non admissibles associés au programme PRIMEAU;

ATTENDU QUE ce projet requiert une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE les frais d'analyse de la demande ont augmenté depuis 2016 passant de 649\$ à 679\$ nécessitant l'émission d'un nouveau chèque;

ATTENDU la modification de l'appellation du Ministère depuis 2016;

Il est proposé par Aline Trudel

Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

DE MODIFIER la résolution 2016-08-126 de la façon suivante :

QUE la Municipalité des Cèdres réitère le mandat confié à la firme Comeau experts-conseils à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du prolongement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur des rues Leech, Lalonde et Leroux;

DE DÉFRAYER les frais de 679 \$ (non taxable) requis pour l'analyse de la demande.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-125 Services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Leech, Modification de la résolution numéro 2016-08-380 / Engagement de la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de conformité des travaux

ATTENDU la résolution numéro 2016-08-380 engageant la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux acheminés avec l'autorisation accordée;

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-126 réitérant le mandat confié à la firme Comeau experts-conseils à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du prolongement des réseaux municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur les rues Leech, Lalonde et Leroux;

ATTENDU la modification de l'appellation du Ministère depuis 2016;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Clément
Et résolu

DE MODIFIER la résolution 2016-08-380 de la façon suivante :

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité

2019-03-126 Groupe Somavrac (UBA) : fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc

ATTENDU les besoins en fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% pour les postes de distribution d'aqueduc ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique sur l'acquisition des biens et services;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission de Groupe Somavrac (ABA) pour la fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12% (30 000 litres) pour les postes de distribution d'aqueduc au prix unitaire de 0.345\$ le litre pour un montant total de 10 350\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-127 Implantation de la future installation septique dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal

Louis Roy & Associés inc. : mandat pour le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-81 mandatant la firme Louis Roy & Associés inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés à l'installation d'un système de traitement des huiles, d'un système de traitement des eaux usées domestiques ainsi que la surveillance de chantier et attestation afin d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant total de 12 595\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE ce projet requiert une autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres mandate la firme Louis Roy & Associés inc. à déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés à l'installation d'un système de traitement des huiles, d'un système de traitement des eaux usées domestiques ainsi que la surveillance de chantier dans le cadre du projet de construction du nouveau garage municipal;

DE DÉFRAYER les frais de 679 \$ (non taxable) requis pour l'analyse de la demande.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-128 Implantation de la future installation septique dans le cadre du projet de Engagement de la Municipalité à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un avis de conformité des travaux

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-02-81 mandatant la firme Louis Roy & Associés inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés à l'installation d'un système de traitement des huiles, d'un système de traitement des eaux usées domestiques ainsi que la surveillance de chantier et attestation afin d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montant total de 12 595\$ (taxes en sus);

ATTENDU la résolution numéro 2019-03-129 mandatant la firme Louis Roy & Associés inc. à déposer une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux d'ingénierie liés à l'installation d'un système de traitement des huiles, d'un système de traitement des eaux usées domestiques ainsi que la surveillance de chantier dans le cadre du projet de construction du nouveau garage municipal;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Adopté à l'unanimité

2019-03-129 La firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude Atelier d'architecture : offre de service révisée – honoraires d'ingénierie (firme EXP inc.) supplémentaires pour la révision des plans et devis dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude Atelier d'architecture pour son sous-contractant en ingénierie afin de modifier les plans et devis au volet électrique dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE les honoraires supplémentaires d'ingénierie portent spécifiquement sur la modification des plans et devis en regard à l'ajout d'un groupe électrogène ;

ATTENDU la justification de la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude Atelier d'architecture pour les services non prévus et rendus par la firme EXP inc.;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE le Conseil accepte la justification des honoraires supplémentaires au montant de 12 500\$ (taxes en sus) pour la modification des plans et devis relative à l'ajout d'un groupe électrogène par la firme Massicotte Dignard Taillefer Patenaude Atelier d'architecture dans le cadre de la construction d'un garage municipal;

QUE cette dépense soit affectée au règlement d'emprunt no 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2019-03-130 Balaye-Pro inc. : contrat pour le nettoyage des rues municipales

ATTENDU les besoins printaniers pour le nettoyage des rues municipales ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition des biens et services;

Il est proposé par Bernard Daoust
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Balaye-Pro inc. pour une banque de 100 heures relativement au nettoyage des rues municipales au coût de 9 000 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-131 Mandat de services professionnels pour laboratoire de sol / honoraires professionnels phase 2 / services municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le secteur résidentiel comprenant les rues Leech, Lalonde et Leroux

ATTENDU la résolution 2017-02-55 accordant un mandat de services professionnels de laboratoire de sol à Groupe ABS inc. pour la réalisation des études environnementales phase 1 et phase 2;

ATTENDU QUE le rapport de l'étude environnementale de la phase 1 confirme l'obligation de réaliser une étude environnementale phase 2 en raison de l'existence de remblais qui nécessite 10 forages supplémentaires aux 15 forages déjà prévus au mandat;

ATTENDU QUE cette étude environnementale phase 2 est exigée par le MELCC dans le cadre de l'analyse menant à l'émission du certificat d'autorisation relatif à la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE le Conseil accepte la majoration des honoraires professionnels au montant de 15 157,50\$ (taxes en sus) pour la réalisation des 10 forages et analyses supplémentaires par le Groupe ABS inc. dans le cadre de la réalisation des réseaux d'aqueduc et d'égout.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget d'opération provenant d'un transfert du surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-132 Jambette.com : achat de mobiliers urbains pour les parcs Lucerne et Émile

ATTENDU la poursuite des projets d'aménagements des parcs municipaux;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services de la Municipalité;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ACCEPTER la soumission numéro 1059548 de Jambette.com pour l'acquisition de mobiliers urbains pour les parcs Lucerne et Émile au coût 8 096.95\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au fonds des parcs et terrains de jeux pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-133 Air en Fête : autorisation de signature du protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre l'Air en Fête et la Municipalité concernant la gestion d'un camp de jour en noyau villageois est échue depuis le 30 septembre 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de loisirs à ses citoyens;

ATTENDU QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisirs et une certification de l'Association des Camps Certifiés du Québec assurant la qualité des services offerts;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un service de camp de jour municipal accessible et de qualité;

Il est proposé par Louis Thauvette
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

DE MANDATER l'Air en Fête pour la gestion de la programmation, la planification, l'organisation et la coordination, la gestion des ressources humaines, la gestion des ressources financières, la gestion des ressources matérielles, la gestion des communications et la promotion du camp de jour estival de la Municipalité, des camps et du service de garde;

D'AUTORISER le maire, M. Raymond Larouche et le directeur général, M. Jimmy Poulin, à signer le protocole d'entente concernant la gestion du camp de jour du noyau villageois entre l'Air en Fête et la Municipalité;

QUE l'entente vient à échéance le 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2019-03-134 Rapport annuel 2018

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie de transmettre, au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

ATTENDU l'obligation, de chacune des municipalités, de fournir les rapports relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres;

D'AUTORISER la transmission du rapport annuel 2018 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux personnes présentes

Début de la période : 20h17

Fin de la période de questions : 20h38

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2019-03-135 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Aline Trudel
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h46.

Adopté à l'unanimité

Michel Proulx
Maire suppléant

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier